



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 12 mars 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2024-03-55 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-03-56 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-03-57 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de deux points suivants :

2.6 - Autorisation de signer une entente intervenue entre le Municipalité et le centre de service scolaire relativement à la tenue d'un camp de jour

7.7 - Autorisation de signer une entente intervenue entre la Municipalité et un promoteur immobilier

1.OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2.ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption de la politique sur les bons de commande
- 2.2 Retrait du 886, rue Saint-Pierre (Presbytère) de la police d'assurance de la municipalité
- 2.3 Adoption de la Politique d'utilisation concernant le panneau à affichage variable
- 2.4 Demande d'autorisation - Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques - Projet domiciliaire Cité Anéda d'Investissements KM
- 2.5 Autorisation - Appel d'offres pour le fauchage avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
- 2.6 Autorisation de signer une entente intervenue entre IA Municipalité et le centre de service scolaire relativement à la tenue d'un camp de jour

3.RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Fin de probation - Employé # 61-0013
- 3.2 Ajustement de la grille salariale du poste de surveillant au gymnase
- 3.3 Ajustement salarial de l'employé # 70-0065

4.COMMUNICATION

5.FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Adoption - Entente 2024 avec le Camping Domaine des Érables
- 6.2 Octroi de contrat - Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau
- 6.3 Octroi de contrat - Achat d'un nouveau quai
- 6.4 Octroi de contrat - Abonnements à un système de GPS
- 6.5 Octroi de contrat - Ligne internet pour la bibliothèque
- 6.6 Octroi de contrat - Promoteck

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Avis de motion et dépôt - Règlement 447-2024 compteur d'eau
- 7.2 Avis de motion et dépôt Règlement 419-2024
- 7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement 448-2024 modifiant le règlement 220
- 7.4 Avis de motion et dépôt du règlement 449-2024 portant sur les redevances à l'entrée pour les activités de remblais sur les sites des carrières et des sablières
- 7.5 Avis de motion et dépôt - Règlement 452-2024 Modifiant le règlement 226 portant sur les permis et les certificats
- 7.6 Avis de motion et dépôt - Règlement 453-2024 portant sur un Règlement d'emprunt de 397 160.96 \$ pour des travaux de réfection de la Guertin
- 7.7 Autorisation de signer une entente intervenue entre la Municipalité et un promoteur immobilier

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Dépôt d'une correspondance de la commission de protection du territoire agricole du Québec

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-58 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.ADMINISTRATION

2024-03-59 2.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES BONS DE COMMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu souhaite améliorer ses pratiques de gestion interne et de contrôle;

Il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter la politique sur les bons de commande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-60 2.2 RETRAIT DU 886, RUE SAINT-PIERRE (PRESBYTÈRE) DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a vendu l'ancien presbytère à l'organisme Zone Culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De retirer le 886, rue Saint-Pierre de la police d'assurance de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-61 2.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION CONCERNANT LE PANNEAU À AFFICHAGE VARIABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu a récemment acquis un panneau à affichage variable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter la politique d'utilisation du panneau à affichage variable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-62 2.4 DEMANDE D'AUTORISATION - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PROJET DOMICILIAIRE CITÉ ANÉDA D'INVESTISSEMENTS KM

CONSIDÉRANT QUE Catherine Tétreault, ingénieure dûment mandatée par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu afin d'évaluer le projet d'infrastructures pour le projet Cité Anéda d'investissement KM, a formulé une recommandation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De mandater la firme « GBI » pour le compte du promoteur Investissement KM afin de soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de construction des services d'aqueduc et d'égouts des rues des Pruches et des Sorbiers ainsi que le prolongement des rues Arthur-Priem et Saint-Joseph;

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu ne s'objecte pas à la réalisation de ces travaux;

Que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, selon les modalités prévues au règlement 220-03(A)-2006 tel qu'amendé sur les ententes avec les promoteurs, de

prendre possession des emprises de rues et des infrastructures, ainsi que le réseau pluvial en servitude identifiée aux plans et d'en effectuer l'entretien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-63 2.5 AUTORISATION - APPEL D'OFFRES POUR LE FAUCHAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaitent organiser conjointement un appel d'offres pour le fauchage afin de diminuer les coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à organiser un appel d'offres pour le fauchage pour un contrat de 3 ans et 2 ans à option et à sélectionner les entreprises à inviter à l'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-64 2.6 AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE RELATIVEMENT À LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organisera un camp de jour au cours de l'été 2024 qui requiert, notamment, l'utilisation du gymnase de l'école primaire Saint-Roch;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le Directeur général, ou le directeur général adjoint, à signer l'entente intervenue entre la Municipalité et le Centre de service scolaire de Sorel-Tracy pour le partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour municipaux à l'été 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.RESSOURCES HUMAINES

2024-03-65 3.1 FIN DE PROBATION - EMPLOYÉ # 61-0013

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a formulé une recommandation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De mettre fin à la probation de l'employé 61-0013 et de confirmer son embauche permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-66 3.2 AJUSTEMENT DE LA GRILLE SALARIALE DU POSTE DE SURVEILLANT AU GYMNASSE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a formulé une recommandation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter la grille salariale 2024 du poste de surveillance au gymnase.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-67 3.3 AJUSTEMENT SALARIAL DE L'EMPLOYÉ # 70-0065

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a formulé une recommandation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'ajuster le salaire de l'employé 70-0065 selon l'entente convenue entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.COMMUNICATION

5.FINANCES

2024-03-68 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

**2024-03-69 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET
AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET
COMPTES À PAYER)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de février totalisant la somme de 645 916.42 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024 totalisant la somme de 156 940.65 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

**2024-03-70 6.1 ADOPTION - ENTENTE 2024 AVEC LE CAMPING DOMAINE
DES ÉRABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu souhaite utiliser à nouveau les installations du Camping Domaine des Érables pour l'été 2024 pour le camp de jour municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur général Jean-Virgile Tassé-Themens ou le responsable des loisirs Luc Léger à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-71 6.2 OCTROI DE CONTRAT - NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit périodiquement procéder périodiquement au nettoyage et à la désinfection des réservoirs d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'octroyer le mandat à la firme Nordikeau (soumission 24-0304-rev-001) pour un montant de 9 750 \$ plus les taxes;

De financer cette dépense à même les surplus affectés à l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-72 6.3 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN NOUVEAU QUAI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remplacer le quai afin de se doter d'une nouvelle infrastructure moderne qui tient compte des fluctuations du niveau du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'acheter un nouveau système de quai de l'entreprise Quai Fantaisie pour un montant de 15 915.05 \$ plus les taxes.

Monsieur Martin Larivière inscrit sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024-03-73 6.4 OCTROI DE CONTRAT - ABONNEMENTS À UN SYSTÈME DE GPS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté trois GPS pour les véhicules municipaux et qu'il y a lieu de souscrire à un abonnement annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser la direction générale à souscrire jusqu'à trois abonnements pour deux ans d'une valeur unitaire de 139.99 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-74 6.5 OCTROI DE CONTRAT - LIGNE INTERNET POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service d'internet WIFI à la bibliothèque et qu'il n'est plus possible de se connecter sur le réseau internet du Centre de service scolaire de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la direction générale ou adjointe à signer pour et au nom de la municipalité une entente pour une connexion internet avec le fournisseur Vidéotron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-75 6.6 OCTROI DE CONTRAT - PROMOTECK

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter une caméra afin de faire des vérifications conformément au règlement portant sur les carrières et les sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer le contrat à Promoteck de PG Solutions pour une somme de 11 687 \$ plus les taxes et un montant récurant de 6 400 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

**2024-03-76 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 447-2024
COMPTEUR D'EAU**

Avis de motion est donné par Monsieur René Courtemanche qui dépose également le projet de règlement 447-2024. Ce projet établit les conditions entourant l'installation, l'utilisation et la lecture des compteurs d'eau.

2024-03-77 7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 419-2024

Avis de motion est donné par Monsieur Guy Nadon qui dépose également le projet de règlement 419-2024. Ce projet est une modification du règlement 419 afin de définir les secteurs propices aux redéveloppements et la contribution au fond de parc.

**2024-03-78 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 448-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220**

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dugas qui dépose également le projet de règlement 448-2024. Ce projet est une modification du règlement 220 afin de modifier certains articles du règlement général en matière d'urbanisme.

**2024-03-79 7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 449-2024
PORTANT SUR LES REDEVANCES À L'ENTRÉE POUR LES
ACTIVITÉS DE REMBLAIS SUR LES SITES DES CARRIÈRES ET
DES SABLIERES**

Avis de motion est donné par Monsieur Martin Évangéliste qui dépose également le projet de règlement 449-2024. Ce projet est un nouveau règlement qui permettra l'imposition d'une redevance sur le site des carrières et des sablières actives ou désaffectées lorsqu'il y a des activités de remblai.

**2024-03-80 7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 452-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 226 PORTANT SUR LES
PERMIS ET LES CERTIFICATS**

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dugas qui dépose également le projet de règlement 452-2024. Ce projet vise à modifier certaines dispositions concernant les permis et les certificats.

2024-03-81 7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 453-2024 PORTANT SUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 397 160.96 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GUERTIN

Avis de motion est donné par Monsieur René Courtemanche qui dépose également le projet de règlement 453-2024. Ce projet à financer pour 25 ans les travaux de réfection de la rue Guertin.

2024-03-82 7.7 AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET UN PROMOTEUR IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement 220-03(B)-2009 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE 9152-9057 QUÉBEC INC. a déposé un plan projet de développement accepté par la résolution du Conseil #10-11-238;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du développement est presque complétée et que le promoteur souhaite modifier le plan GC19-185-C01 tel qu'adopté en 2019 par résolution du conseil municipal 2019-09-279 afin de se rendre conforme au règlement de zonage et aux normes de la sécurité incendie pour la section communément appelée projet intégré à proximité de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent convenir d'une entente afin que le Promoteur réalise à ses frais ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du promoteur de construire un stationnement conforme aux normes de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du promoteur de respecter le plan des infrastructures 03753TTF-C002 préparé par l'ingénieur Sylvain Rioux en date du 7 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le directeur général adjoint à signer l'entente intervenue entre la Municipalité et l'entreprise 9152-9057 QUÉBEC INC. concernant le développement accepté par la résolution du Conseil # 10-11-238.

Monsieur René Courtemanche inscrit sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2024-03-83 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de février sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

9.SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.LOISIRS ET CULTURE

11.AFFAIRES DIVERSES

2024-03-84 11.1 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Il est procédé au dépôt d'une correspondance de la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant un préavis donné pour le non-respect de conditions établies par la commission sur le lot 3 733 005.

12.CLÔTURE

2024-03-85 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-03-86 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2024-03-87 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance 20 h 12

La prochaine séance du conseil se tiendra le 2 avril.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire